

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
14 décembre 2000
Français
Original: anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 6^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 28 septembre 2000, à 10 heures

Présidente : Mme Gittens-Joseph (Trinité-et-Tobago)
Puis : Mme Paterson (Nouvelle-Zélande)
Puis : Mme Gittens-Joseph (Trinité-et-Tobago)

Sommaire

Point 103 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)

Point 104 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 103 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées et à la famille (*suite*) (A/55/3, A/55/74; A/55/139-E/2000/93; A/55/167 et A/55/257-S/2000/766; A/C.3/55/L.2; E/2000/9; A/C.3/55/L.2)

Point 104 de l'ordre du jour : Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées (*suite*) (A/55/167 et A/55/257-S/2000/766)

1. **M. Herrera Marcano** (Venezuela) dit qu'au cours de l'année écoulée des changements politiques ont eu lieu au Venezuela et qu'une nouvelle constitution a été adoptée. Celle-ci, qui place l'individu au centre du processus de développement, garantit les droits inhérents au développement social dans des conditions d'égalité totale entre les différents groupes ethniques et entre les sexes et prévoit la participation des jeunes des deux sexes au processus de développement. Des programmes ont été mis au point afin de répondre aux besoins spécifiques des jeunes, notamment un programme d'emploi et de formation des jeunes ainsi qu'un programme de prévention et de réintégration sociale.

2. La Constitution veille également aux intérêts des personnes âgées et tient compte tant de leurs besoins matériels que de leur droit à la dignité et à l'autonomie. De plus, le Gouvernement vénézuélien se propose d'adopter des lois qui codifient les droits des personnes âgées et appuie l'adoption d'un plan d'action révisé sur le vieillissement.

3. Par ailleurs, la nouvelle Constitution reconnaît également le droit des personnes handicapées ou des personnes ayant des besoins spécifiques d'exercer pleinement leurs aptitudes. Le Gouvernement a donc adopté des politiques visant à promouvoir la formation de ces personnes et leur accès au marché de l'emploi et appuie toute initiative tendant à améliorer les institutions et les politiques en leur faveur. En juin 1999, il a signé la Convention interaméricaine pour l'élimination de toutes les formes de discrimination pour des raisons de handicap ou d'incapacité.

4. La Constitution consacre le respect de la famille, en tant que garante des traditions et des valeurs culturelles des populations du pays et garantit une protection égale pour tous. C'est pourquoi la délégation vénézué-

lienne attend avec le plus grand intérêt la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004.

5. **Mme Enkhtsetseg** (Mongolie) constate que le défi posé par la mondialisation et les objectifs de développement définis par les diverses conférences des Nations Unies au cours des années 90 ont fait l'objet d'un très grand nombre de commentaires. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport (A/55/1), ce qu'il faut maintenant c'est que les pays en développement tout comme les pays industrialisés manifestent à nouveau leur volonté de s'acquitter des engagements sur lesquels un accord de principe a déjà été réalisé.

6. L'éducation joue un rôle particulièrement important dans le développement. Pourtant plus de 113 millions d'enfants n'ont pas accès à l'enseignement primaire, 880 millions d'adultes sont analphabètes et la discrimination sexospécifique continue d'imprégner tout le système éducatif. Le Forum mondial sur l'éducation a fixé pour objectif l'accès à un enseignement primaire gratuit et obligatoire pour tous les enfants d'ici à 2015; or, si l'on veut parvenir à cet objectif, il faudra mobiliser les volontés et les responsabilités politiques au plus haut niveau. À l'instar de beaucoup d'autres, la délégation mongolienne estime donc qu'il est important et particulièrement opportun de lancer une décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. En conséquence, elle espère qu'une proposition à ce sujet, assortie d'un projet de plan d'action, sera soumise conformément à la résolution 54/122 de l'Assemblée générale.

7. Les coopératives occupent une place importante dans le développement social. Outre celles qui favorisent l'emploi et soulagent les démunis, on assiste à la création, un peu partout dans le monde, d'un nombre toujours plus grand de coopératives spécialisées dans les soins aux enfants, aux vieillards ou aux handicapés ainsi que d'autres coopératives de service social. Un grand nombre de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ayant entrepris de mettre à jour leurs législations respectives en la matière, la délégation mongolienne estime qu'il convient d'adopter le projet de directives des Nations Unies élaboré à ce sujet par des experts provenant de différentes régions du monde afin de permettre aux gouvernements de s'engager dans un partenariat efficace avec les coopératives.

8. La Mongolie compte sept alliances coopératives regroupant quelque 2000 coopératives. En 1998, le

Gouvernement a adopté le Programme national pour le développement des coopératives pour la période 1998-2005. Toutefois, bien que la politique de base soit en place, les coopératives de Mongolie se heurtent encore à des difficultés dans leur fonctionnement quotidien du fait que les décideurs n'ont pas suffisamment conscience du potentiel de contribution de ces coopératives à la réalisation des objectifs de développement social. Il en résulte que des lacunes législatives demeurent, notamment en ce qui concerne la politique en matière de fiscalité et de taxation. Afin de remédier à cette situation et de partager son expérience avec d'autres pays, le Gouvernement prévoit d'organiser, en collaboration avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales, une conférence internationale sur les coopératives à Oulan-Bator en mai 2001.

9. S'agissant du point 104 de l'ordre du jour, l'intervenante dit que, même si en Mongolie, les personnes âgées ne représentent qu'environ 8 % de la population, elles ont néanmoins besoin d'un soutien particulier eu égard aux difficultés économiques liées à la transition vers une économie de marché. Un programme national quinquennal portant sur la santé et la protection sociale des personnes âgées a été lancé en 1999 et un certain nombre de lois sociales ont été modifiées en vue de fournir une meilleure protection sociale et des possibilités de revenus à la population âgée.

10. Mme Paterson (Nouvelle-Zélande), vice-présidente, prend la présidence.

11. **M. Bhattacharjee** (Inde) pense que les tendances manifestées dans le Rapport sur la situation sociale dans le monde, 2000 sont alarmantes. Les pays en développement ont subi de graves revers dans les années 90 avec une quasi stagnation de leur revenu par habitant. Les riches sont devenus plus riches et les pauvres se sont vus condamnés à une pauvreté inexorable dans des proportions toujours plus grandes et inacceptables. L'impact de la pauvreté chez les enfants s'est accru à un rythme accéléré et un tiers de la population active mondiale est sous-employé. Les pays en développement doivent faire face aux maladies traditionnelles qui n'ont pas été complètement éradiquées mais aussi à de nouvelles maladies qui sont des causes majeures de décès dans les pays développés. La criminalité organisée a augmenté dans des proportions tout à fait considérables. Comme le souligne le rapport, l'histoire risque de se répéter, la plupart des pays étant abandonnés à la dérive loin des grands courants d'intégration.

12. **M. Lyngdoh** (Inde), s'exprimant en sa qualité de premier représentant de la jeunesse de la délégation indienne, dit qu'il faudrait soutenir davantage la promotion et le développement de moyens d'existence durables – tant du point de vue économique que du point de vue de l'environnement – à l'intention des jeunes, lesquels vont hériter de bon nombre des problèmes sociaux, économiques et environnementaux créés au cours des dernières décennies. En effet, la création de moyens d'existence durables est un facteur important de développement durable dans son ensemble.

13. Les jeunes sont les futurs dirigeants de leurs communautés. Aussi une priorité urgente des gouvernements et de la société civile doit-elle être d'encourager la participation des jeunes et d'investir dans les domaines qui les concernent principalement. Des conférences internationales se sont déjà penchées sur cette question mais les résolutions qu'elles ont adoptées n'ont pas toujours été pleinement appliquées. C'est pourquoi les jeunes ont décidé d'agir dans la ligne des engagements pris par les gouvernements. Un grand rassemblement doit avoir lieu à l'automne 2002 - le Sommet pour l'emploi des jeunes - dont l'objectif est de lancer une campagne d'action visant à assurer que 500 millions de jeunes adultes disposeront d'ici à 2012 d'un moyen d'existence productif et durable.

14. Il reste beaucoup à faire. Si les politiques et les programmes en matière d'éducation, de formation et de crédit étaient mieux conçus, les jeunes seraient mieux équipés pour lancer et mener à bien des initiatives tendant à la création d'emplois indépendants; en outre, armés de meilleures compétences et de motivation propre, ils contribueraient à accroître la productivité dans le secteur social et économique et à réduire les problèmes sociaux et économiques dus au chômage des jeunes. En Inde, les jeunes de 15 à 35 ans représentant environ 34 % de la population du pays, une politique nationale de la jeunesse a été mise sur pied et divers programmes sont mis en oeuvre en vue d'offrir de nouvelles perspectives économiques aux jeunes et de développer leurs qualités de responsables.

15. Il est préférable de parler de moyen d'existence plutôt que d'emploi puisque cela correspond mieux à la réalité rencontrée par de nombreux jeunes dans les pays en développement. La capacité d'adaptation est un facteur-clef. Les gouvernements doivent adopter des stratégies qui encouragent les individus à se mettre à leur compte et suscitent l'esprit d'entreprise, le parte-

nariat avec le secteur privé doit être renforcé et le recours aux nouvelles technologies de l'information pour l'emploi des jeunes doit être encouragé. Les jeunes eux-mêmes devraient se voir confier la tâche de proposer des solutions au problème du chômage des jeunes puisqu'ils savent faire preuve d'engagement et d'un sens des possibilités en ce qui concerne la planification au niveau international. Il faut que les organisations de jeunesse maintiennent la pression afin d'assurer un suivi cohérent aux engagements contractés par les gouvernements. L'intervenant demande instamment à la Commission de se lancer dans un véritable partenariat avec les jeunes de la communauté internationale.

16. **M. Sultan** (Israël) indique que, si l'action des gouvernements dans le domaine du développement social est effectivement de la plus haute importance, elle n'est cependant jamais suffisante et doit être complétée par le travail des bénévoles. C'est pourquoi la délégation israélienne attache la plus grande importance à la proclamation de l'année 2001 «Année internationale des volontaires».

17. Le Gouvernement israélien a joué un rôle capital pour assurer à la population du pays l'accès à toutes sortes de services. Un progrès important dans ce domaine a eu lieu en 1999 lorsque la Knesset a élargi la portée de la loi sur l'enseignement obligatoire en l'étendant à tous les enfants dès l'âge de trois ans. Dans le domaine de la santé, la loi sur l'assurance-maladie nationale est la réalisation la plus importante des cinq dernières années. La clef de voûte de la loi est la disposition selon laquelle tous les citoyens ont droit aux soins de santé. S'agissant de l'emploi, l'égalité des chances existe depuis 1959. En 1998, deux nouvelles lois ont été adoptées: la loi relative au harcèlement sexuel et la loi sur le progrès du statut des femmes.

18. Une proportion substantielle du budget de l'État est consacrée aux services sociaux, dont l'une des composantes les plus importants est l'assurance nationale. À l'origine, la loi sur l'assurance nationale ne comprenait que trois catégories d'assurance: vieillesse, maternité et accidents du travail. La couverture a été progressivement étendue et, aujourd'hui, le régime d'assurance nationale du pays comprend presque tous les programmes de sécurité sociale que les pays développés utilisent pour assurer une redistribution du revenu national sur la base de critères sociaux. En 1996, a été créé un conseil chargé de réduire les disparités au sein de la société, de renforcer le travail effectué par les organes existants et de rechercher des moyens nou-

veaux qui permettent de progresser vers l'objectif fixé pour le développement social. Il est facile de donner une estimation concrète des résultats obtenus par les différentes initiatives mises en oeuvre. Alors qu'en 1994 18 % des familles en Israël disposaient d'un revenu net inférieur au seuil de la pauvreté, en 1998 ce pourcentage était tombé à 16,6 %; toutefois, il reste beaucoup à faire.

19. Israël ne demande qu'à faire partager son expérience à d'autres pays. À cette fin, le Centre de coopération internationale (Mashav), créé il y a 40 ans, collabore avec d'autres pays. Au cours des cinq années écoulées, quelque 20 000 participants venant du monde entier ont suivi des cours de développement communautaire organisés par Mashav dans ses divers instituts de formation en Israël et des milliers d'autres ont bénéficié de cours de formation sur place dans leurs propres pays. Ce faisant, Israël a mis à profit le meilleur de ses ressources humaines pour contribuer à lutter contre la pauvreté et à soulager la souffrance humaine grâce à une coopération internationale pour le développement.

20. **Mme Alvarez** (République dominicaine) dit que tout en se félicitant hautement des réalisations qui ont découlé de l'Année internationale des personnes âgées qui vient de se terminer, la délégation dominicaine pense que cet événement doit être considéré comme le point de départ d'actions futures et non comme une fin en soi. Aussi prend-elle note avec satisfaction de l'offre du Gouvernement espagnol d'accueillir, en 2002, la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

21. En prévoyant cette prochaine manifestation, il serait utile d'essayer de comprendre pourquoi le Plan d'action international sur le vieillissement adopté en 1982 n'a pas été mis en oeuvre. En premier lieu, ce plan avait été conçu en fonction des personnes âgées des nations industrialisées et non à celles des pays en développement, lesquelles, dans un avenir prévisible, constitueront la majorité de la population âgée mondiale. En second lieu, tout en étant un plan ambitieux, les fonds nécessaires lui faisaient défaut. Enfin, les personnes âgées, loin d'être considérées comme une ressource permettant d'atteindre les objectifs du plan, étaient traitées comme des objets plutôt que comme des sujets du développement.

22. Tout examen des problèmes et politiques liés au vieillissement de la population doit s'accompagner d'un recadrage dans le contexte du développement so-

cial et économique, et c'est ce qu'il faudra faire dans le cadre des travaux préparatoires à l'Assemblée mondiale. En effet, aucun plan d'action ne saurait réussir si ces questions ne sont pas traitées conjointement et si l'on ignore délibérément l'environnement social et économique dans lequel vit la grande majorité de la population âgée, autrement dit le monde en développement.

23. **M. Arias** (Espagne) indique qu'au cours de l'Année internationale des personnes âgées l'Espagne, qui accueillera la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, a mis en oeuvre un grand nombre d'activités dont l'une des réalisations les plus notables a été la création du Conseil national des personnes âgées. Afin de faciliter la préparation de l'Assemblée, le Gouvernement espagnol a effectué une contribution volontaire pour financer la deuxième réunion du Comité technique qui aura lieu à Saint-Domingue à la fin octobre. En étroite collaboration avec la République dominicaine, l'Espagne encourage la tenue régulière de réunions du Comité technique qui favorisent un échange de données d'expérience et d'information entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Il importe que le Comité technique continue de jouer un rôle actif tout au long des préparatifs de l'Assemblée mondiale. Le Gouvernement espagnol a annoncé une contribution au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies concernant le vieillissement en vue d'assurer, de manière adéquate, la présence et la participation des pays les moins avancés. Les préparatifs de l'Assemblée mondiale sont actuellement en cours en Espagne et l'on prévoit qu'ils seront achevés d'ici à la fin de l'année.

24. L'intervenant termine en disant que la délégation espagnole est convaincue de la nécessité d'adopter une perspective globale pour traiter des questions liées au vieillissement; bientôt, 70 % de la population âgée seront concentrés dans les pays en développement.

25. **Mgr Renato R. Martino** (Observateur du Saint-Siège), tout en se félicitant de voir qu'une attention croissante est portée à la dignité humaine, dit qu'il est regrettable que l'ère de la mondialisation, caractérisée par une plus grande interdépendance entre les États, ait conduit à une plus grande disparité en matière de richesses et à une exploitation accentuée. Le développement ne saurait se limiter à l'économie et à la politique mais doit prendre en compte des facteurs culturels, humains et moraux qui touchent aux questions les plus

essentielles de la vie et sont un aspect tout aussi important du développement. À cet égard, la famille joue un rôle vital et constitue le milieu idéal pour la fourniture de soins aux enfants, aux personnes âgées et aux handicapés.

26. C'est justement en raison du caractère essentiellement moral du développement, que seules des décisions essentiellement morales permettront de surmonter les obstacles majeurs rencontrés. Les réformes qui s'imposent en matière d'échanges commerciaux, de système monétaire et financier mondial et d'échange de technologies ne stimuleront le processus du développement que dans la mesure où les individus seront considérés comme la ressource essentielle de toute économie et de toute société. Le Saint-Siège propose une forme de solidarité dans laquelle l'interdépendance se trouve placée sur un plan moral. C'est cette solidarité, fondée sur l'interdépendance des aspects économiques, politiques, culturels et spirituels, qui doit inspirer les riches et les nantis en les amenant à se sentir responsables des plus démunis et des laissés-pour-compte et aider les faibles et les pauvres à surmonter la passivité et le désespoir.

27. **M. Hollis** (Australie) dit que l'Australie a très activement célébré l'Année des personnes âgées en 1999 et qu'elle continue d'en promouvoir les objectifs majeurs, à savoir, l'indépendance, la participation, les soins, l'épanouissement de la personne et la dignité. La démarche adoptée par le Gouvernement australien pour aborder les problèmes du vieillissement montre que l'Australie est consciente de la contribution que les personnes âgées peuvent apporter à la société et vise à mettre en place les conditions nécessaires pour que les personnes âgées et les questions du vieillissement bénéficient d'une attention constante à long terme. En fait, l'Australie a fait du thème de l'Année son slogan national : «L'Australie en marche vers une société pour tous les âges».

28. Les partenariats noués par le Gouvernement avec des groupes communautaires ont constitué un élément clef des activités de l'Australie au cours de l'Année internationale et soutenu les efforts déployés pour favoriser un changement des mentalités à l'égard du vieillissement. Le Gouvernement a mis en oeuvre une stratégie de communication impliquant de nombreux acteurs ainsi qu'une campagne médiatique nationale. En outre, il a créé des partenariats au niveau commercial et communautaire dont l'objet était de faire connaître l'Année internationale des personnes âgées et

de mettre en pièces les stéréotypes, notamment concernant les femmes âgées. Parmi les autres initiatives tendant à modifier la façon de percevoir les personnes âgées, il faut citer l'institution, par le Gouvernement en 1999, de la distinction Senior Australian of the Year Award et, au niveau communautaire, le programme de distinction honorifique Commonwealth Recognition Awards for Senior Australians Programme visant à honorer des Australiens âgés dont l'action exemplaire au sein de la communauté mérite considération.

29. Des travaux de recherche au niveau national comparant les comportements à l'égard des personnes âgées en 1998 et en 2000 font apparaître des progrès sensibles dans l'élimination des stéréotypes négatifs. Des récompenses nationales attribuées aux médias et organes publicitaires ont été instituées lors de l'Année internationale et continueront d'être accordées afin d'encourager ces secteurs à donner une image positive des Australiens du troisième âge. La Stratégie nationale pour une Australie vieillissante sera menée à son terme en 2001 et des stratégies complémentaires en découleront dans les différents états et territoires d'Australie. Il en résultera une politique coordonnée pour l'avenir permettant de faire face aux problèmes liés au vieillissement rapide de la population. Enfin, la délégation australienne se propose de jouer un rôle constructif lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

30. **Mme G. Mariam** (Éthiopie) dit que le Gouvernement éthiopien a pris des mesures spécifiques pour favoriser le développement social et améliorer le bien-être de la population. La politique de protection sociale à des fins de développement définie par le Gouvernement englobe familles, enfants, jeunes, femmes, personnes âgées, handicapés et autres groupes socialement vulnérables et a pour objectif de lutter contre la pauvreté, promouvoir l'intégration sociale et créer des emplois productifs. Cette politique souligne le rôle des communautés, de la société civile, des organisations non gouvernementales et du Gouvernement.

31. Tout comme la jeunesse de nombreux pays africains qui font partie des pays les moins avancés, la jeunesse éthiopienne est victime d'une expansion démographique déséquilibrée, de catastrophes naturelles ou d'origine humaine et du fléau que constituent des maladies telles que le syndrome d'immunodéficience acquise (sida). Du fait que les possibilités de formation et d'éducation sont restreintes et qu'il y a un manque aigu de centres de loisirs et d'installations sportives,

les jeunes finissent par être victimes de l'alcool, de la toxicomanie, de la délinquance et de la criminalité. Afin de trouver une solution au terrible problème du chômage des jeunes, le Gouvernement éthiopien a créé des centres de développement des compétences et espère pouvoir en établir d'autres dans différentes régions du pays. De plus, des efforts sont faits pour que les filles participent davantage au système éducatif et à la formation professionnelle.

32. Tout en soulignant l'importance de la cellule familiale, l'intervenante indique qu'en Éthiopie 60 % environ des familles, dont le chef de famille est le plus souvent une femme, vivent dans une abjecte pauvreté. La lutte contre la pauvreté et la protection des droits fondamentaux de la femme constituent la pierre d'angle de la politique sociale menée par le Gouvernement éthiopien. À cet égard, toutes les dispositions du Code civil relatives au mariage et à la famille ont été abolies. S'efforçant de consolider et maintenir les liens familiaux, l'État offre une formation en matière de conseil et d'orientation familiale à des centres appropriés tant au niveau national que régional. Des instructions dans ce domaine ont également été préparées à l'intention des organisations non gouvernementales.

33. En Éthiopie, comme dans beaucoup de pays africains, la tradition veut que la famille prenne soin de ses membres âgés ou handicapés. Toutefois, en raison de la pauvreté croissante et des changements dus au développement, le rôle de la famille diminue. Aussi le Gouvernement essaie-t-il de fournir une aide aux personnes âgées. Les Éthiopiens âgés peuvent bénéficier d'un plan de crédit récemment mis en place par les services du Ministère du travail et des affaires sociales chargés des questions de réadaptation. Ces services s'efforcent également de susciter un changement d'attitude et de lutter contre les stéréotypes négatifs en faisant davantage prendre conscience à l'opinion de la contribution que les personnes âgées peuvent apporter à la société. De plus, des préparatifs sont en cours pour célébrer la Journée internationale des personnes âgées le 1er octobre. Enfin, le Gouvernement apporte une aide aux associations et organisations du troisième âge. Le Ministère du travail et des affaires sociales et l'organisation Helpage International contribuent actuellement à la création de l'Association nationale du troisième âge.

34. S'agissant des handicapés, un programme national d'action, axé sur la prévention et la réadaptation, a été élaboré en juin 1999 sur la base de la politique de protection sociale à des fins de développement et des

Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. À l'heure actuelle, des efforts sont déployés par le Gouvernement en concertation avec des organisations non gouvernementales et des associations de personnes handicapées pour améliorer les conditions de vie des handicapés. Les moyens mis en oeuvre pour ce faire sont, notamment, des établissements de soins, des programmes communautaires de réadaptation, des activités productrices de revenus, des appareils orthopédiques et des prothèses, des services de formation et de santé, des emplois, une assistance financière et, enfin, la mobilisation de l'opinion.

35. S'il appartient à chaque nation d'oeuvrer à la réalisation de ses propres objectifs de développement social, une assistance internationale à l'Afrique est toutefois nécessaire pour aider à surmonter les obstacles gigantesques qui freinent le développement social et économique du continent. Enfin, la délégation éthiopienne espère que les décisions prises lors de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale seront pleinement mises en oeuvre.

36. **M. Mei Yuncai** (Chine) dit que la délégation chinoise se félicite de la décision de réunir la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. L'occasion ainsi offerte d'adopter un plan d'action révisé et d'élaborer une stratégie à long terme concernant le vieillissement contribuera au développement social. On estime qu'en 2020 il y aura en Chine environ 230 millions de personnes âgées, soit 15,6 % de la population nationale. Le Gouvernement chinois prend des mesures très actives à l'intention de sa population âgée en constante augmentation, avec, notamment, la création d'un régime de sécurité sociale pour les personnes âgées fondé sur la participation de l'État, de la communauté, de la famille et des individus. Au niveau international, également, il y a lieu de renforcer la coopération afin de s'attaquer au problème que constitue l'accroissement accéléré du nombre de personnes âgées et de les intégrer dans la société.

37. **Mme Austria-García** (Philippines) dit que les mesures prises par les États Membres en vue de résoudre la situation difficile des personnes âgées témoignent des efforts sérieux qui sont faits pour répondre aux besoins de la population âgée dans un monde en évolution.

38. Les Philippines ont célébré l'Année internationale des personnes âgées en adoptant un plan d'action national pour le troisième âge pour la période 1999-2004.

Ce plan a pour objectif de promouvoir une vieillesse en bonne santé en oeuvrant pour l'indépendance, la participation, les soins, le plein épanouissement et la dignité.

39. Selon les projections démographiques mondiales, les personnes âgées représenteront un cinquième de la population mondiale en 2050, ce qui met en relief la nécessité de mobiliser les compétences et l'expérience des personnes âgées et d'utiliser leur potentiel en tant que facteur de développement. Toutefois, cela constitue un véritable défi pour les dirigeants des pays en développement puisque le nombre de personnes âgées sans logement, pension ou allocations ne cesse de croître. Une autre question qui préoccupe la délégation philippine est celle des droits de la personne parmi la population âgée, notamment chez les femmes, qui sont victimes d'inégalités structurelles, d'une exclusion sociale et économique, de mauvais traitements et de stéréotypes défavorables et erronés.

40. Les Philippines se félicitent des travaux de recherche déjà effectués qui enrichiront les débats sur la révision du plan d'action sur le vieillissement. Elles appuient le cadre conceptuel proposé pour l'instauration d'une société pour tous les âges, exposé dans le rapport du Secrétaire général (A/55/167), dont les quatre dimensions sont: la situation des personnes âgées, l'épanouissement de l'individu tout au long de sa vie, les rapports entre générations et l'interaction entre le vieillissement des populations et le développement. Le Gouvernement philippin pense qu'il sera intéressant de poursuivre la discussion sur les pratiques qui ont fait leurs preuves dans ce domaine en vue de mettre au point une approche intégrée et efficace permettant de faire face aux besoins créés par le vieillissement des populations dans le monde entier.

41. **M. Boldt** (Allemagne) dit que, dans une large mesure, l'évolution démographique fait surgir d'énormes défis d'ordre social, économique et culturel et que la question primordiale en matière démographique au cours du XXI^e siècle sera celle du vieillissement. La façon dont cette question sera traitée aura une incidence sur la forme future de la société et il importe d'élaborer des politiques qui répondent aux besoins des personnes âgées en tant qu'individus et des sociétés dans leur ensemble. La mise en place d'une infrastructure nationale sur laquelle s'appuient les politiques relatives aux questions d'âge revêt donc une importance capitale.

42. Dans ce contexte, la décision de l'Assemblée générale de réviser le Plan d'action international sur le vieillissement et celle de la Commission économique européenne d'adopter une stratégie régionale ont contribué à entretenir la dynamique créée lors de l'Année internationale des personnes âgées et les préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement fourniront d'autres occasions de le faire.

43. Au niveau national, le Gouvernement allemand a mis sur pied un organe national qui est chargé de s'occuper des activités préparatoires et a déjà organisé un certain nombre de séminaires et commandé des études dont les résultats seront présentés à la prochaine session de la Commission du développement social.

44. **Mme Korneliouk** (Biélorus) dit que la délégation biélorussienne s'est félicitée des résultats de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et notamment de ce que l'accent ait été mis sur les intérêts des pays en transition. Le Biélorus a été heureux de pouvoir faire partager l'expérience qu'il a acquise en s'attaquant aux problèmes majeurs que connaissent les économies en transition: chômage, déclin de la population et érosion du niveau de vie.

45. Le vieillissement de la population est un problème important au Biélorus. Alors qu'en 1990 les personnes âgées représentaient 19 % de la population totale, ce taux est passé à 24,5 % en 1999. Les citoyens âgés ont dû, hélas, porter le poids des séquelles de la catastrophe de Tchernobyl ainsi que de la très difficile situation économique de la période de transition. La conséquence en a été que l'espérance de vie a diminué de deux ans pour les femmes et de 4,1 ans pour les hommes.

46. Pour le Gouvernement biélorussien, la célébration de l'Année internationale des personnes âgées n'a pas été une fin en soi. En effet, les mesures proposées pour cette manifestation ont été incorporées à la politique sociale du pays, notamment une meilleure protection légale des personnes âgées, une réforme du régime des pensions, une amélioration des soins de santé et de l'offre de médicaments et, enfin, la création d'un réseau de services sociaux à l'intention du troisième âge.

47. **Mme Gittens-Joseph** (Trinité-et-Tobago), Présidente, occupe à nouveau la présidence.

48. **M. Shobokshi** (Arabie saoudite) dit qu'au regard des progrès de la science et de la technologie de ces dernières années, il est navrant de constater que, dans

le domaine du développement social, l'écart entre pays avancés et pays en développement va en s'accroissant.

49. Les plans de l'Arabie saoudite en matière de développement visent à assurer que tous les membres de la société bénéficient de prestations et de possibilités accrues tout en étant protégés des retombées négatives des rapides changements économiques et sociaux. À cette fin, le Gouvernement a créé des centres de développement social dans tout le pays dont l'objet est d'aider les individus, notamment les femmes et les jeunes, à s'adapter au changement et à en tirer profit dans le contexte des valeurs islamiques, et à contribuer à des programmes de portée sociale, tels que ceux qui ont trait à la protection maternelle et infantile, aux personnes handicapées et à des activités industrielles et agricoles favorables à l'environnement. Le Gouvernement a également mis en place un système de sécurité sociale à l'intention des plus démunis.

50. Les handicapés reçoivent une formation et des conseils appropriés à leur situation qui leur permettent de développer leurs aptitudes et d'éprouver épanouissement personnel et satisfaction en tant que membres productifs de la société. En outre, une aide financière est offerte aux familles d'enfants handicapés.

51. En Arabie saoudite, les personnes âgées sont chéries et respectées et bénéficient des soins dont elles ont besoin. Il est essentiel de tout faire pour entretenir la dynamique engendrée par l'Année internationale des personnes âgées.

52. En fin de compte, on ne peut que déplorer que certains pays jouissent du développement et de la prospérité alors que d'autres s'enlisent dans la pauvreté, la maladie et des conflits armés. Il y a lieu de rechercher des méthodes plus efficaces de développement et les pays développés devraient mettre tout en oeuvre pour aider les pays en développement à procéder aux ajustements nécessités par la tendance inexorable à la mondialisation.

53. **M. Dorji** (Bhoutan) pense que c'est aux gouvernements nationaux qu'incombe au premier chef la responsabilité du développement socioéconomique mais que, dans un monde interdépendant, bien des pays ne peuvent parvenir à des résultats significatifs sans le soutien de la communauté internationale. La direction, le rythme et les incidences de la mondialisation doivent être modulés de façon à assurer la primauté de l'intérêt du plus grand nombre. La lutte contre la pauvreté est un défi mondial qui exige une réponse mondiale et les

Nations Unies se doivent d'être au premier rang de ce combat.

54. En tant que pays moins avancé et enclavé, le Bhoutan se trouve confronté à de redoutables défis dans les efforts qu'il déploie pour son développement social. Du fait de son relief accidenté et de son habitat éparpillé, il doit faire face à des coûts élevés pour fournir et entretenir l'infrastructure et les services nécessaires à l'amélioration de la protection sociale et du bien-être de la population. Toutefois, sous la direction éclairée de son roi, le Bhoutan a réalisé des progrès remarquables au cours des quatre décennies écoulées. Il l'a fait en adoptant une approche holistique du développement centrée sur l'individu, qui assure une participation efficace au processus décisionnel à tous les niveaux, à commencer par celui des villages, et accorde une priorité élevée au secteur social et à la gestion de l'environnement. Le Gouvernement bhoutanais qualifie cette approche d'optimisation du «bonheur national brut» car elle permettra de veiller à ce que l'humanité ne perde pas son âme en se consacrant aux tâches du développement et en s'occupant de pourvoir à ses besoins fondamentaux. Le Bhoutan a bon espoir qu'avec l'aide de ses partenaires pour le développement, il sera en mesure de surmonter les obstacles rencontrés et de répondre aux aspirations de son peuple.

55. **Mme Elisha** (Bénin) souhaite appeler l'attention sur la question de l'emploi productif car l'emploi joue un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté ainsi que pour combattre l'exclusion et restaurer la dignité de la personne humaine. Il faudra créer deux milliards de nouveaux emplois au cours des deux prochaines décennies afin de faire face aux besoins du monde en développement. Toutefois, les recherches en matière d'emploi sont pour la plupart axées sur le secteur moderne organisé alors que de vastes pans de l'économie mondiale relèvent du secteur non structuré.

56. On peut prendre la pleine mesure de la crise de l'emploi si l'on considère l'interdépendance des phénomènes du sous-emploi, du chômage des jeunes et du travail des enfants. Dans les pays en développement, un tiers de la population active survit grâce à une agriculture de subsistance ou au secteur non structuré et ne dispose pas d'un revenu suffisant pour acheter, échanger ou produire suffisamment de nourriture. De plus, 85 % des jeunes entre 15 et 24 ans vivent dans des pays en développement et plus de la moitié d'entre eux ne sont pas scolarisés ou sont sans emploi. En outre, quel-

que 250 millions d'enfants d'âge scolaire travaillent aussi pour contribuer au revenu de leur famille.

57. Les stratégies de développement et de croissance devraient viser à la création d'emplois. En Afrique, par exemple, où l'agriculture emploie 70 % de la population active, il faudrait accorder la plus haute priorité à l'augmentation de la production et des investissements dans le secteur agricole.

58. La mondialisation se caractérise par des mutations accélérées et des interdépendances. On dit depuis longtemps qu'au lieu de donner un poisson à quelqu'un il vaut mieux lui apprendre à pêcher mais, aujourd'hui, il faut aussi lui apprendre à commercialiser son poisson, protéger les pêcheries traditionnelles du braconnage et de l'exploitation commerciale, empêcher la pollution et appréhender la notion de durabilité écologique. En d'autres termes, une approche cohérente et intégrée des questions intersectorielles s'impose.

59. Les ressources humaines, matérielles et financières pour faire face à ces défis existent; ce qu'il manque c'est la volonté de tenir les engagements contractés. La primauté du droit et le respect des obligations contractuelles sont la clef de la libéralisation et de l'expansion des échanges commerciaux et permettront aussi de renforcer la cohésion sociale. Le Bénin renouvelle ses engagements concernant les actions qui ont été convenues en matière de développement social et demande à la communauté internationale de faire de même.

La séance est levée à 12 h 05.